

Permis d'urbanisme à Liège : suspension et /ou allongement des procédures...



© tonneau

Liège



Marc Bechet

Publié le 27-03-2020 à 14h27 - Mis à jour le 27-03-2020 à 14h27



Un délai (30 jours) est ajouté aux procédures.

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, sous l'impulsion de l'échevine en charge de l'Urbanisme, Christine Defraigne, la continuité du service de l'Urbanisme est assurée, a-t-on tenu à faire savoir à la Ville de Liège. Cependant, confinement oblige, plusieurs modifications sont logiquement apportées dans le traitement des dossiers... Ainsi, un délai de 30 jours a été ajouté à de nombreuses procédures...

"En raison de la situation exceptionnelle, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars un arrêté qui prévoit la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes dont le Codt", précise-t-on à l'échevinat de l'Urbanisme de Liège. Ainsi, les délais d'instruction des demandes de permis sont suspendus du 18 mars au 16 avril inclus. Cette durée de 30 jours pourra être prolongée deux fois pour une même durée en fonction de l'évolution de la situation.

Concernant les enquêtes publiques et les annonces de projet en cours, un délai de 30 jours est ajouté à la date de fin initialement prévue. L'enquête qui devait se dérouler du 9 au 23 mars, sera prolongée jusqu'au 22 avril.

Précisons que l'accueil des permis est fermé. Il faut s'adresser au service par téléphone (04/221.90.56.) ou par mail (urbanisme@liege.be). Enfin, la consultation au public est suspendue.